RACCORDEMENT PARC ÉOLIEN en MER de ST NAZAIRE AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE.

Jeudi 16 janvier 2020, RTE (Réseau de Transport de l'Électricité) organisait à Donges une réunion d'information concernant la ligne électrique reliant le poste électrique en mer (Parc éolien au large du Croisic) à Prinquiau.

Si 33 km de câbles ont d'ores et déjà été déposés en mer, 27 autres doivent être passés en souterrain depuis la jonction d'atterrage situé au niveau de la plage de la Courance à St Nazaire au poste électrique à Prinquiau.
Ces travaux d'enfouissement d'une ligne électrique à très haute tension (225 000 V) concernent les communes de St Nazaire, Trignac, Montoir de Bretagne, Donges et Prinquiau.

Une petite trentaine de Dongeoises et Dongeois était présente à cette occasion.

Les modalités techniques longuement détaillées ont permis de découvrir le tracé sur la commune de Donges sur une distance de 6 km environ.
Engagés **dès novembre 2019** sur la route de Condé, les travaux se poursuivront le long de la ZAC des Six Croix dès **la fin de janvier**. Parallèlement, les travaux démarreront route de la Sencie au lieu-dit la Boue . **A partir de mars 2020**, ils se dérouleront du Rond-Point des Six Croix jusqu'au chemin de l'Aubinais, le long de la route de la Sencie. Enfin, **entre mai et juillet 2020**, les travaux de liaison souterraine du lieu-dit la Boue jusqu'au canal de la Taillée .

Si aux questions techniques, les réponses ont été précises, les participants sont rapidement intervenus pour faire part de leurs interrogations et de leurs inquiétudes quant aux champs électromagnétiques émis par ces lignes électriques, qu'elles soient aériennes ou souterraines.
Constatant que les tranchées destinées à recevoir ces câbles étaient parfois proches de leurs habitations, il était important de connaître la densité de ces ondes et quelles incidences elles pouvaient avoir sur la santé humaine.
La situation de St Pazanne a été rappelée.
Le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) a classé les champs magnétiques comme « cancérogènes possible pour l'homme ».
En l'absence de certitudes, le principe de précaution doit être appliqué.

Aux nombreuses questions posées par les présents quant aux incidences sur la santé des plus jeunes notamment, les représentants RTE affirment qu'en l'état actuel des connaissances, aucune relation de cause à effet n'a pu être démontrée entre l'exposition aux champs électromagnétiques (CEM) d'extrêmement basse fréquence (ELF) émis par les lignes HT et THT et la santé humaine et animale.

Pourtant, depuis quelques années, les lignes électriques suscitent de vives inquiétudes. De plus, à cause de nombreux scandales sanitaires, la population doute systématiquement de la véracité de l'information qui lui est fournie, que ce soit par les experts ou les maîtres d'ouvrage.

D'autres sujets seront abordés : dévalorisation des maisons, les conséquences sur les factures d'électricité pour les particuliers, le suivi des travaux par les particuliers.
Sur ce dernier point, une demande d'intervention du Maire (présent à la réunion) auprès du Préfet est formulée pour associer des représentants de riverains à toute commission ou comité de pilotage chargé de suivre les travaux.
Il est nécessaire que les riverains s'organisent à cet effet.

Afin de mesurer l'impact des lignes souterraines, l'assemblée a souhaité une mesure des champs électromagnétiques avant et après la mise en service de ces installations.
Un laboratoire indépendant peut intervenir à la demande du maire : www.cem-mesures.fr